

## **Séance publique du 25 juin 2001**

### **Délibération n° 2001-0118**

commission principale :

commune (s) : Craponne - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Saint Genis les Ollières - Francheville - Rochetaillée sur Saône

objet : **Vallée de l'Yzeron, vallons du Ribes et affluents et vallon des Echets - Fonds de concours pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2001 des projets nature**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêt paysager et d'intérêt agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la communauté urbaine de Lyon (dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997) développe depuis plusieurs années des projets nature. Menés en partenariat avec les Communes et le conseil général du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, un programme d'actions concrétisant ces objectifs est défini.

La Communauté urbaine, qui considère les espaces naturels et agricoles périurbains comme éléments structurants d'intérêt communautaire, peut attribuer des fonds de concours pour la réalisation d'aménagements et d'actions mis en place dans le cadre de ces projets nature (en application de la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

Cette délibération présente la programmation des trois projets nature suivants pour l'année 2001 :

- la vallée de l'Yzeron,
- le vallon des Echets,
- les vallons du Ribes et affluents.

#### **1 - Le projet nature de la vallée de l'Yzeron**

Ce projet concerne les communes de Francheville et de Craponne. Engagé en 1994, il a permis de développer un éventail d'actions afin :

- d'organiser la fréquentation et l'accueil du public,
- de gérer et de valoriser les espaces naturels remarquables (landes, prairie humide),
- de sensibiliser le grand public et les scolaires aux milieux naturels et agricoles.

Pour l'année 2001, les actions suivantes, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Francheville, sont proposées :

- la mise en œuvre de plans de gestion sur deux sites remarquables : les landes de Sorderattes et la prairie humide de Pont Chabrol,
- l'étude pour la définition de nouvelles actions de mise en valeur de la vallée de l'Yzeron,

- l'entretien du sentier de l'Yzeron,
- le programme de sensibilisation à l'environnement auprès du grand public et des scolaires.

L'ensemble de ces actions représente un budget de 382 500 F TTC.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	153 000,00 F
- conseil général du Rhône	147 723,00 F
- commune de Craponne	40 888,50 F
- commune de Francheville	40 888,50 F

## 2 - Le projet nature des vallons du Ribes et de ses affluents

Ce projet nature concerne la commune de Saint Genis les Ollières. Les vallons du Méginant, du Ribes et du Ratier qui appartiennent à l'ensemble des vallons de l'ouest lyonnais, font l'objet d'un projet nature depuis 1999.

Les objectifs du projet nature dans ce secteur sont :

- d'ouvrir les espaces naturels à la pratique de loisirs de nature. En effet, la demande est de plus en plus importante dans ce secteur,
- de préserver cet espace en veillant à garantir une cohérence entre le projet nature et les projets de développement,
- d'enrayer la dégradation des milieux naturels et agricoles en restaurant l'environnement des vallons (mise en place de plans de gestion des milieux, traitement des décharges sauvages,...) et en soutenant l'agriculture locale.

Les actions prévues en 2001, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Genis les Ollières, sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'un plan de gestion pour le boisement du vallon du Ratier,
- l'aménagement d'un réseau de sentiers pour relier le sentier pédagogique "des hommes et des paysages",
- la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'environnement à destination des scolaires et du grand public.

L'ensemble de ces actions représente un budget de 134 800 F TTC.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	53 920,00 F
- conseil général du Rhône	46 395,00 F
- commune de Saint Genis les Ollières	34 485,00 F

## 3 - Projet nature du vallon des Echets

Le vallon du ruisseau des Echets s'étend d'est en ouest, depuis l'exutoire du marais des Echets jusqu'à la zone urbanisée de Rochetaillée sur Saône. Les communes de Fleurieu sur Saône, de Fontaines Saint Martin et de Rochetaillée sur Saône sont rassemblées dans le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets depuis 1998.

Ce projet nature, développé depuis 1994, a pour objectifs :

- d'améliorer l'état du ruisseau des Echets en traitant les problèmes de qualité et de quantité des eaux, de gestion des berges...,
- de lutter contre le phénomène de décharges sauvages,
- de maintenir l'activité agricole,
- d'ouvrir ce site au public, en réalisant les aménagements nécessaires,
- de sensibiliser la population à l'environnement,
- de travailler en vue d'espaces de transition de qualité entre espaces bâtis et non bâtis.

Pour l'année 2001, les actions suivantes vont être réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal du vallon du ruisseau des Echets (SIVRE) :

- la mise en œuvre des travaux de restauration des berges du ruisseau des Echets,
- le lancement d'un diagnostic sur l'état des boisements du vallon,
- les travaux de réfection de chemins équipés pour la promenade,
- l'édition d'un livret de découverte du vallon des Echets.

L'ensemble de ces actions représente un budget de 116 000 F.

Le plan de financement entre les différents partenaires est le suivant :

- communauté urbaine de Lyon	46 400,00 F
- conseil général du Rhône	46 400,00 F
- SIVRE	23 200,00 F

Vu ledit dossier ;

Vu les chartes de l'écologie en date des 15 juin 1992 et 15 septembre 1997 ;

Vu la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** ces trois dossiers.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les actes afférents à ces dossiers, en particulier les conventions d'attribution de ces fonds de concours.

**3° - Accepte** le principe de la participation de la Communauté urbaine à ce projet :

a) - sous forme d'un fonds de concours à la commune de Saint Genis les Ollières pour un montant de 53 920 F, représentant 40 % du coût global du programme d'actions 2001 du projet nature des vallons du Ribes et affluents. La dépense de 53 920 F, représentant la participation financière de la Communauté urbaine sera imputée au budget principal de celle-ci - exercice 2001 - compte 657 140 - fonction 833 - opération 0102,

b) - sous forme d'un fonds de concours à la commune de Francheville pour un montant de 153 000 F, représentant 40 % du coût global du programme d'actions 2001 du projet nature de la vallée de l'Yzeron. La dépense de 153 000 F représentant la participation financière de la Communauté urbaine sera imputée au budget principal de celle-ci - exercice 2001 - compte 657 140 - fonction 833 - opération 0102,

c) - sous forme d'un fonds de concours au Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets pour un montant de 46 400 F TTC, représentant 40 % du coût global du programme d'actions 2001 du projet nature du vallon des Echets. La dépense de 46 400 F représentant la participation financière de la Communauté urbaine sera imputée au budget principal de celle-ci - exercice 2001 - compte 657 180 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,